



# Allocation Enfant Handicapé



Cette allocation est destinée aux enfants handicapés jusqu'à 24 ans révolus **à charge de l'adhérent interne**. Elle sera accordée sur demande et sur présentation d'un document justificatif du handicap établi par un médecin spécialiste (carte nationale d'invalidité, carte mobilité inclusion à hauteur de 80% minimum ou autres documents jugés recevables). Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Le document justificatif du handicap,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH**  
**59, rue Charles Lucot**  
**52100 SAINT-DIZIER**



## Formulaire de demande de l'Allocation ENFANT HANDICAPÉ

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Parenté avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

- document justifiant du handicap,
- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour le remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- - Justificatif
- - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- - Virement n° \_\_\_\_\_